

## Procès-Verbal du Conseil d'administration du Comité de Vendée de Badminton n°4 du 16 avril 2021

Le 16/04/2021 à 20h00, en visioconférence, s'est réuni conformément à ses statuts le conseil d'administration du Comité de Vendée de Badminton.

Il a été établi la feuille de présence ci-annexée.

### Feuille de Présence :

<i>Civilité :</i>	<i>Nom Prénom :</i>	<i>Présence :</i>	<i>Pouvoir de :</i>
Mme	GUY Émeline (EG)	X	
M.	HUVET Alexandre (AH)	X	
M.	LEFEBVRE Laurent (LL)	X	
M.	MOTAIS Stéphane (SM)	X	
M.	PETIT Nicolas (NP)	X	
M.	SCHMIT Alexis (AS)	X	
Mme	SERRE Aurélie (SA)	X	
M.	SPÉCIEL Jean-Pierre (JPS)	X	

### Invités présents :

- David BELETEAU (DB)
- Bruno QUAIRAULT (BQ)
- Véronique BRAUD (VB)
- Franck DOUSDEBÈS (FD)

### Excusés :

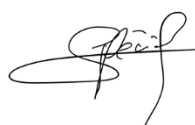
- Maxime DUSSUD
- Bruno PARAIN
- Florian ORY

Représentant plus du tiers des membres du Comité directeur (§art 12 des statuts), le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Cette feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le Président de séance et la Secrétaire de séance.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance



## **Procès-Verbal du Conseil d'administration du Comité de Vendée de Badminton n°4 du 16 avril janvier 2021**

Le 16/04/2021 à 20h00, en visioconférence, s'est réuni le conseil d'administration dont les échanges sont relatés ci-après :

### **Mot d'introduction du Président :**

- ✓ Remerciements aux membres du Comité Directeur et aux membres invités pour leur présence, malgré la difficulté à rester motivés dans ce contexte sans visibilité.

### **Désignation du Président et du Secrétaire de séance, annonce de l'ordre du jour :**

M. Jean-Pierre Spécier (JPS) préside la séance. Mme Emeline Guy (EG) exerce les fonctions de Secrétaire de séance.

Le Président de séance met à la disposition des administrateurs :

- ✓ La feuille de présence certifiée exacte et sincère, qui sera signée par le Président et la Secrétaire de séance (absence de pouvoir) ;
- ✓ L'ensemble des documents supports de la réunion communiqués en amont.

Puis il rappelle que le conseil d'administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour établi dans la convocation et repris ci-après, et que seules ces questions peuvent faire l'objet d'un vote :

- 1- Approbation du PV de CA n°3 du 24/01/2021
- 2- Information sur la représentation à l'AG du CDOS et la candidature pour l'intégration du CDOS (résultat de l'élection du 03 avril)
- 3- Point sur l'organisation des Championnats de France Seniors 2021 et 2022, et relation avec la Fédération
- 4- Point d'avancement des travaux des groupes de travail et commissions :
  1. Communication
  2. Partenariats
  3. Championnats
  4. Jeunes
- 5- Point d'avancement sur l'enquête auprès des clubs vendéens et organisation du calendrier de travail (dates pour analyse des résultats, rédaction du projet)
- 6- Retour sur l'enquête fédérale
- 7- Retour sur le CA de la Ligue du 01/04/2021
- 8- Présentation de l'état des finances du Comité
- 9- Point sur l'activité de notre agent de développement
- 10- Information sur le stage en cours et la demande de stage reçue
- 11- Validation de la remise en état de deux ordinateurs et mise au rebut du 3<sup>ème</sup>
- 12- Validation des formules Air Badminton
- 13- Demande d'encadrement de Mme Véronique Braud
- 14- Fixation de la date de notre Assemblée Générale Ordinaire annuelle
- 15- Questions et informations diverses
- 16- Pouvoir à agir

Le Président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour :

## 1. Approbation du PV de CA n°3 du 24/01/2021

### Exposé de la question

Il s'agit de valider le procès-verbal dressé suite à la dernière réunion de Conseil d'administration.

### Synthèse des échanges et résolution votée

Ce point n'appelle pas d'échange particulier.

- **Résolution n° 1** Le PV de CA n°3 est adopté en l'état.
  - ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## 2. Information sur la représentation à l'AG du CDOS et la candidature pour l'intégration du CDOS (résultat de l'élection du 03 avril)

### Exposé de la question

JPS rappelle que les membres du Comité Directeur ont accepté qu'il candidate à l'élection au CA du CDOS pour y représenter le CODEP et le monde du Badminton. Sa candidature n'a pas été retenue (5 postes / 7 candidats). Toutefois, il précise que cette réunion était intéressante et souligne l'intérêt à travailler avec le CDOS. Sur proposition de Jean-Philippe GUIGNARD, Président du CDOS, JPS intégrera 2 commissions de cette association : Sport Santé et Sport et Citoyenneté.

### Synthèse des échanges et résolution votée

Cette question n'appelle pas d'observation.

- **Résolution n° 2** le Comité Directeur prend acte de ces informations.
  - ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité

## 3. Point sur l'organisation des Championnats de France Seniors 2021 et 2022, et relation avec la Fédération

### Exposé de la question

JPS rappelle notre mobilisation aux côtés du Département de la Vendée et du Vendéspace pour l'élaboration d'une candidature à l'accueil des Championnats de France Seniors 2022. Il rappelle le refus de notre candidature par la FFBad et notre réponse visant à faire part de notre mécontentement sur la méthode adoptée mais aussi de notre mobilisation pour accompagner la FFBad pour d'autres événements. Il précise que nous sommes toujours en contact avec la Fédération, qui ne dispose pas de territoire candidat pour l'accueil des championnats de France 2021. Le Président du Club de Challans est convié à la réunion de ce jour pour évoquer une candidature commune avec le Comité de Vendée de Badminton.

### Synthèse des échanges et résolution votée

Plusieurs points sont mis en débat :

- ✓ Portage de la candidature : le club de Challans serait prêt à accompagner le Comité mais n'ira pas seul. La candidature serait portée par le Comité.
- ✓ La présence du public : pas de certitude, mais l'accueil pourrait s'organiser avec un foodtruck par exemple
- ✓ Le matériel nécessaire : les besoins sont limités pour cette compétition (4 terrains) et les tapis pourraient être trouvés en Vendée et départements limitrophes.

Comité de Vendée de Badminton

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901  
RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

- ✓ La date de l'événement :
    - Envisagé en septembre ou début novembre par la FFBad qui doit replanifier de nombreux événements nationaux à cette période
    - Septembre = période de rentrée pour nos clubs / Novembre = risque de conflit d'usage avec le collège de Challans pour l'accès aux équipements sportifs
    - La Ligue des Pays de la Loire devrait être mobilisée par l'organisation du Huit Nations U15 à cette période et aura besoin de bénévoles également
  - La période proposée par la FFBad (hors vacances scolaires) apparaît comme problématique pour pouvoir garantir l'accès aux équipements et la capacité à fédérer des bénévoles
  - Le délai semble trop court pour organiser cet événement
  - Plusieurs membres rappellent leur intérêt pour l'organisation d'un tel événement mais s'interrogent sur les conditions d'organisation de cette édition 2021
    - **Résolution n° 3** Les membres du Comité Directeur sont invités à se prononcer sur la préparation d'une candidature conjointe avec le club de Challans, à l'initiative du Comité de Vendée et avec le soutien de la Ligue des Pays de la Loire, pour l'accueil des Championnats de France Seniors 2021, en soutien à la Fédération Française de Badminton.
- ⇒ Cette résolution n'est pas adoptée avec 6 voix contre et 2 abstentions.

LL remercie le Club de Challans d'avoir proposé une réflexion commune autour de ce projet.

## **4. Point d'avancement des travaux des groupes de travail et commissions**

### **A. Commission communication**

#### Exposé de la question

JPS salue le travail réalisé pour le renouvellement du site internet du Comité. SA indique que Maxime DUSSUD communique activement sur le Comité via les réseaux sociaux. Elle ajoute que la commission n'a pas avancé sur la préparation de l'affiche compte tenu du contexte et des incertitudes sur la reprise mais que l'objectif est d'organiser une campagne de relance pour cet été afin de mobiliser en prévision de la rentrée sportive.

### **B. Mission partenariats**

#### Exposé de la question

EG précise que les démarches avaient été mises en attente de la décision concernant les Championnats de France Seniors. Compte tenu de la situation, le dossier de partenariat pourra être finalisé et transmis aux partenaires fournisseurs identifiés. Il a également été convenu lors de la réunion du groupe de travail de mettre en attente la recherche d'entreprises partenaires (sponsor) et de relancer cette recherche lorsque la situation globale des entreprises sera plus favorable et lorsque nous aurons un projet construit sur lequel nous pourrions les solliciter.

#### Synthèse des échanges et résolutions votées

##### **Sur le partenariat fournisseur de matériel**

- ✓ AS suggère d'échanger avec Adidas qui pourrait avoir des choses à proposer notamment pour les jeunes. Il propose également de contacter badmania.

*Comité de Vendée de Badminton*

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901  
RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

- ✓ JPS suggère de prendre contact avec les principaux fournisseurs (Larde sport, + de Bad), voire avec un fournisseur local pour savoir ce qui pourrait nous être proposé. JPS propose d'envisager un contrat qui durerait jusqu'à la fin de l'olympiade. Toutefois, il rappelle que l'achat de textile reste coûteux auprès de ces entreprises et il estime que notre capacité à négocier serait plus importante en leur proposant un partenariat autour de l'achat en gros de volants plume.

### **Sur l'achat des volants plume du championnat départemental**

JPS suggère de négocier un prix sur quelques marques de volants (ex. 2 rapides et 2 lents) qui pourraient être imposés par le Comité en championnat départemental. Compte tenu des volumes, on pourrait imaginer la négociation d'un prix plus bas que ceux obtenus par les clubs. Cette option garantirait aussi plus d'équité sportive entre les clubs. Le gain réalisé par le fournisseur pourrait être en partie rétrocédé au Comité qui pourrait envisager une gratuité de l'inscription des équipes en championnat.

Certains membres du Comité soulèvent des sujets d'interrogation :

- Le fait qu'il existe déjà des contrats de partenariat (et des remises) dans certains clubs
- La perte de la remise en dotations pour les clubs
- La possibilité d'imposer un volant en championnat interclubs départemental ; d'après NP, FFBad et Ligue ne le font pas (sauf sur certaines compétitions où ils sont fournis). En championnat National, il existe un choix dans un panel de volants avec certaines caractéristiques définies.

La démarche semble intéressante pour les clubs sans partenaires (y compris non affiliés). La démarche ne doit pas être imposée à tous les clubs. Elle ne pourra fonctionner que si les fournisseurs proposent un prix très attractif et si les clubs adhèrent à la proposition. Ce point sera abordé avec les Présidents de clubs.

- **Résolution n°4-1** Les membres de la mission partenariats prendront contact avec quelques entreprises (Larde Sport, + de Bad, Badmania, Adidas, Sport 2000 Chantonnay) pour débiter les échanges sur les partenariats envisageables.  
⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité
- **Résolution n°4-2** Il sera vérifié s'il est possible réglementairement d'imposer quelques volants en championnat interclub départemental avant de mettre la proposition en discussion avec les représentants de clubs.  
⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité

### **Sur la recherche d'entreprises partenaires (mécénat)**

- ✓ LL propose de continuer à monter le dossier progressivement dans l'attente d'une situation plus favorable et de l'élaboration de notre projet.
- ✓ JPS évoque Team Vendée, qui regroupe des entreprises délivrant des fonds pour soutenir des sportifs / actions. Il suggère d'échanger avec cette structure et avec le CDOS avant nos prises de contact avec les entreprises. AH s'interroge sur l'intérêt de cet échange.
  - **Résolution n°4-3** Le Comité acte le principe de mettre en attente la sollicitation des entreprises dans une logique de mécénat.  
⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité

## **C. Mission subvention ANS**

*Comité de Vendée de Badminton*

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901

RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

### Synthèse des échanges

JPS rappelle que les dossiers peuvent être déposés jusqu'au 10/05 et qu'ils sont relativement conséquents. SA et EG y travailleront. SA présente quelques sujets identifiés : équipe jeunes Vendée, développement du Parabad, développement durable, Air Badminton, Ladies cup... JPS suggère aussi le thème badminton et citoyenneté notamment pour la promotion du parabad, les officiels techniques. AH évoque la prise en charge de la première année d'affiliation par la Fédération pour les nouveaux clubs dans une logique de 'recrutement' de nouveaux clubs adhérents.

Sur la méthodologie, AH invite l'équipe à contacter Edy FRABOULET, en soutien pour la Ligue. Compte tenu du calendrier, les actions ne seront pas validées en CA : le groupe de travail a la confiance du Comité Directeur.

SM s'interroge sur la possibilité de ne finalement pas réaliser les actions si les finances du Comité étaient contraintes. Cela semble possible mais AH invite à être vigilants par respect pour les autres comités qui déposeraient des actions. NP précise qu'il faudra justifier les dépenses réalisées et que le report sur l'année suivante n'est pas envisagé. JPS confirme que cette subvention n'avait pas été sollicitée l'an passé.

## **D. Commission Vie sportive**

### Synthèse des échanges et résolution votée

BQ informe qu'il n'a pas avancé sur le sujet étant données les circonstances. Trois clubs seront relancés concernant les inscriptions Promobad.

JPS interroge les membres du Comité directeur sur l'opportunité d'organiser une réunion avec les représentants des clubs sous quelques semaines. Malgré l'incertitude sur la date de reprise en salle, une réunion semble pertinente afin d'envisager la saison 2021-2022 et notamment plusieurs modifications du règlement du championnat départemental. Les retours de l'enquête auprès des clubs pourront être mis en discussion. Certains points sont d'ores et déjà identifiés :

La possibilité de mettre en place des **ententes entre 'petits clubs'** est évoquée. A l'heure actuelle, un club ne pouvant plus conserver une équipe suite au départ de plusieurs joueurs se voit pénalisé (année blanche et rétrogradation). JPS craint qu'à terme le championnat ne rassemble que quelques gros clubs vendéens qui se confronteront entre eux. Il s'agirait d'imaginer des ententes qui permettraient aux petits clubs de continuer à jouer tout en gardant leur identité. Cette possibilité serait souhaitée par plusieurs clubs (Landeronde / Saint-Julien-des-Landes ; Saint-Florent / Les Magnils-Reigniers). AS et SA pensaient que cela était possible. Ils y sont favorables pour maintenir des équipes et faire monter le niveau. Selon eux, cela pourrait aussi s'appliquer aux 'gros clubs'. BQ rappelle qu'au niveau régional ce n'est pas possible. NP précise que la possibilité était ouverte jusqu'au niveau D3 à une époque et que deux points de blocage ont été identifiés : 1) Quelle gestion une fois arrivé en place n°1 de la D3 ? 2) Quelle gestion de l'équipe en cas de séparation des deux clubs ? SM s'interroge sur les expériences des autres comités en la matière.

**L'organisation des rencontres du championnat le week-end** pourra aussi être abordée. JPS suggère d'autoriser à jouer jusqu'au dimanche soir déjà, comme première étape avant d'envisager d'aller plus loin à l'instar de la D1 mixte comme cela a été programmé depuis plusieurs saisons.

**L'allègement du championnat** est également évoqué : il semble parfois trop lourd pour des joueurs hommes inscrits en championnats homme et mixte. Plusieurs pistes pourraient être étudiées : organisation de demi-saisons, réduction de la quantité des matchs, réduction du nombre d'équipes par division... Pour JPS, cet allègement permettrait aux joueurs de participer aux tournois le week-end. NP rappelle qu'il ne s'agit pas toujours du même public entre les joueurs du championnat et les participants aux tournois, notamment pour des questions de disponibilité. AH précise que l'enjeu est plus fort pour les clubs organisateurs de tournois en saison sportive (Aizenay, Challans).

La mise en place d'un **championnat féminin** est également évoquée mais plusieurs membres du Comité s'interrogent sur la disponibilité des joueuses sachant qu'elles évoluent déjà en championnat mixte. NP précise que cette possibilité a déjà été évoquée il y a quelques années mais que les joueuses ont fait part de leur préférence pour le mixte (notamment car elles apprécient généralement moins le jeu en simple). En revanche, l'engouement pour la ladies cup est souligné.

AS propose également d'échanger sur la mise en place d'un **tournoi nocturne les vendredis soirs** (ex. Bad night Mayenne).

Il est proposé d'échanger sur tous ces sujets à l'occasion d'une réunion avec les représentants des clubs Vendéens et donc d'organiser une réunion des Présidents courant mai en distanciel notamment pour préparer le prochain championnat, puis une réunion des capitaines en début de saison prochaine. BQ précise qu'il peut commencer à préparer les documents pour la rentrée prochaine.

- **Résolution n°4-4** Le Comité organisera une réunion des Présidents en visioconférence courant mai pour envisager la préparation de la saison 2021-2022 et notamment l'évolution du championnat interclubs départemental.
- ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité

## ***E. Commission Jeunes***

### *Exposé de la question*

NP rappelle les échanges de la dernière réunion de commission :

- 1) Proposition d'une fin officielle de la saison des compétitions jeunes mais avec la possibilité d'organiser un CDJ le dernier WE d'août et des rencontres entre jeunes (type Ladies cup) si une reprise est possible ;
- 2) Diminution du nombre de compétitions au niveau départemental en fusionnant TDJ et flash + maintien des plateaux Minibad (soit 8 rencontres en moins) > Maxime en parle avec l'ETD (équipe technique départementale) le 23/04 ;
- 3) Proposition de Maxime de remettre en place un collectif jeunes.

### *Synthèse des échanges et résolution votée*

Sur le point 2), AS précise que les flash rassemblaient peu de monde. Il est donc suggéré de rajouter un tableau sur les TDJ pour des WE plus complets pour les clubs qui accueillent et pour donner envie aux jeunes. LL ajoute que les flash faisaient monter rapidement la cote et faisait arriver dans de hauts niveaux sur les TDJ. NP souligne aussi la difficulté à trouver des lieux d'accueil pour les flash car ils n'apportent pas de rentrées financières pour les clubs (alors que les TDJ oui).

Sur le point 3), SA indique que le collectif avenir a été évoqué également. NP indique qu'actuellement il vivote, il est quasi inexistant. L'ambition pourrait être de rebâtir une équipe qui représente la Vendée sur les TRJ et au-dessus. Il semble nécessaire d'améliorer la visibilité entre collectif jeunes, le CDE... AS précise qu'un travail est mené avec l'ETD pour un groupe de performance sportive.

JPS rappelle que des professionnels encadrent les jeunes à Challans, aux Sables et à Montaigu. Il s'interroge sur ce que le collectif jeunes Vendée pourrait apporter de plus. Il suggère d'aller plutôt rechercher des talents ailleurs que dans ces clubs. Et de constituer ce collectif avec des jeunes d'autres clubs. SA rappelle que c'est aux clubs de présenter les jeunes à la détection. NP indique qu'un document est disponible avec des informations sur les différentes phases de la détection. SA et AH indiquent que l'idée est de sélectionner les 2 ou 3 meilleurs jeunes dans chaque catégorie, quel que soit le club, pour qu'il y ait de la rencontre entre eux. SA précise que la difficulté sera peut-être la disponibilité de Maxime pour gérer tout ça. AH suggère la possibilité de conventionner avec les entraîneurs des clubs pour qu'ils interviennent en complémentarité de Maxime. SA précise qu'ils vont en discuter pour voir comment ça peut s'organiser.

SA s'interroge sur le risque de télescopage avec l'Académie de Challans. AS propose que les entraîneurs et les CA des clubs en discutent et viennent avec des propositions.

NP indique que le collectif se déplacerait pour l'instant sur la journée des comités et CRJ. SA indique que cela pourrait également être pour les TRJ, les CIJ. JPS et SA s'interrogent sur l'intérêt du CDE. NP confirme que c'est à préciser : Centre Départemental d'Entraînement / Collectif Départemental ? JPS suggère de concevoir un outil qui permette aux jeunes ayant quelque talent de bénéficier d'un accompagnement spécifique mais en dehors de la représentation vendéenne. SA confirme que c'est l'arbitrage à réaliser : 12 meilleurs ou plus large. JPS distingue la délégation des 12 meilleurs (qui bénéficieraient de stages, participation à des compétitions, représenteraient la Vendée) et d'autres jeunes qui peuvent venir bénéficier d'un entraînement. SA précise que c'est la distinction que fait Maxime DUSSUD entre collectif jeunes et collectif élite.

Ce point sera également évoqué lors de la réunion des présidents.

LL souligné l'intérêt des ETD. NP rappelle qu'ils sont ouverts à tous les encadrants de jeunes et d'adultes également. AS souligne l'importance de ces réunions et du partage qui s'y fait. JPS rappelle que 60% des clubs ne sont encadrés par personne. AS s'interroge : est-ce la vocation du comité ? Pour JPS, il est important de sensibiliser les joueurs au fait que c'est l'entraînement et l'accompagnement par une personne qualifiée qui les aidera à progresser. AS confirme que c'est le rôle du Comité d'accompagner les clubs.

JPS suggère également que la commission jeunes réfléchisse à une façon de sensibiliser les jeunes autour des fonctions d'officiels techniques.

- **Résolution n°4-5** Les membres du Comité confirment la clôture officielle de la saison des compétitions jeunes mais avec la possibilité d'organiser un CDJ le dernier WE d'août et des rencontres entre jeunes (type Ladies cup) si une reprise est possible
- ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité

## **5. Point d'avancement sur l'enquête auprès des clubs vendéens et organisation du calendrier de travail**

*Comité de Vendée de Badminton*

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901  
RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000



### Synthèse des échanges et résolution votée

Plusieurs clubs n'ont pas encore répondu à cette sollicitation. La longueur du questionnaire et la difficulté à y répondre dans cette période sans contact avec les adhérents sont évoqués. Le bon accueil reçu auprès des clubs répondants est souligné. Pour les autres, il est proposé :

- ✓ De relancer les clubs et de prendre contact avec les quelques clubs non sollicités
  - ✓ De profiter de l'invitation à la réunion de mai pour un dernier rappel (avec lien vers le questionnaire)
  - ✓ Sans réponse supplémentaire, de s'appuyer sur les réponses reçues pour construire notre projet
- **Résolution n°5** Les membres du Comité suivront la démarche proposée ci-dessus.
    - ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité

## **6. Retour sur l'enquête fédérale**

### Exposé de la question

AH annonce que le taux de réponse est d'environ 35%. Il précise que, selon cette enquête :

- ✓ Les clubs ne sont globalement pas en détresse financière
- ✓ Ils ont mobilisé les différentes aides
- ✓ Ils font part de leur inquiétude sur la motivation des bénévoles
  - Un plan de relance sera proposé notamment sur ce thème à l'AG de la FFBad.

### Synthèse des échanges

JPS précise qu'il n'y aurait pas de club vendéen en grosses difficultés financières. SA et NP soulignent que si les clubs ne sont pas en difficulté financière cette année, on peut s'interroger sur les années futures. JPS indique que cela dépendra du taux de réinscription et de notre capacité à rassembler. Il ajoute que les répondants aux questionnaires ont mis en avant le fait de se revoir, plus que de pratiquer le badminton.

AS s'interroge sur la communication de la date d'AG en amont (découverte la veille sur Facebook). JPS souligne que le CODEP 85 n'a pas travaillé sur les sujets qui vont être débattus en AG, mais n'a pas été sollicité pour cela non plus. Il s'interroge sur la façon de faire remonter de l'information, par l'intermédiaire de la Ligue ? AH indique qu'il aurait pu nous solliciter, en tant que représentant de la Ligue auprès de la FFBad. JPS précise qu'il s'interroge de façon globale sur le fonctionnement des instances. AH souligne que la diffusion publique est déjà un progrès.

## **7. Retour sur le CA de la Ligue du 01/04/2021**

### Synthèse des échanges

SA rappelle plusieurs points à l'ordre du jour, notamment la candidature à l'accueil du U15 en décembre 2021.

JPS fait part de son interrogation sur la contribution des Comités au CA et regrette qu'ils ne soient pas interrogés sur les sujets qu'elle traite. SA rappelle que les Comités siègent au CA et que la Ligue travaille sur son projet en ce moment. SA et AH rappellent que le CODEP n'interroge pas les clubs lorsqu'il construit son ODJ du CA non plus. JPS confirme que la communication avec les clubs est limitée pour le moment mais a bon espoir qu'elle s'organise autour des projets à l'avenir et rappelle notre volonté d'organiser nos CA dans les clubs pour créer du lien. L'enquête

*Comité de Vendée de Badminton*

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901

RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

en cours et la prochaine réunion des Présidents visent aussi à les associer. SA indique également qu'une réunion sera bientôt organisée entre les représentants de Comités et les membres du CA de la Ligue.

JPS invite les membres à consulter les comptes rendus de CA de la Ligue.

## **8. Présentation de l'état des finances du Comité**

### Exposé de la question

SM précise qu'il a établi une comparaison entre mars 2020 et mars 2021. Le niveau est globalement le même. On constate une activité fortement réduite à la rentrée scolaire et encore plus actuellement.

Les dépenses restant actuellement sont les charges liées à l'agent de développement, quelques frais de formation, les frais de structure. A l'inverse, les dépenses de déplacement sont très réduites ainsi que les recettes pour les interventions auprès des clubs.

SM indique que le logiciel a été mis en place correctement pour la comptabilité de l'association. Il nous fournira des éléments plus factuels de prise de décision dans les mois qui viennent.

## **9. Point sur l'activité de notre agent de développement**

### Exposé de la question

SM précise que notre agent de développement a été mis en chômage partiel en janvier et février 2021 de façon limitée, car il était mobilisé par des missions de communication (site internet) et d'encadrement. Le chômage partiel sera mobilisé de façon beaucoup plus importante de mars à mai 2021 afin de maintenir l'intégralité du salaire de notre agent. Pour autant, la situation financière du Comité devrait rester tout à fait correcte, et la mobilisation de ce dispositif devrait permettre de conserver notre agent de développement et de faire face à un taux de réinscription moindre pour la rentrée sportive 2021-2022. Cette crainte concerne les adultes évoluant en loisir mais également en compétition.

## **10. Information sur le stage en cours et la demande de stage reçue**

### Exposé de la question et synthèse des échanges

JPS rappelle l'accueil d'Enzo Grima pendant quelques heures par semaine et souligne sa participation active aux travaux de réflexion sur la refonte du pôle Vendée.

JPS salue également le travail de Romain Youinou dans le cadre de sa formation et le remercie de l'autorisation qu'il nous a données d'exploiter son travail au bénéfice de la rédaction de notre projet. Il précise que nous ne prendrions jamais le temps de faire un travail aussi pointu.

Il informe de la réception de deux nouvelles demandes de stages, avec des profils et conditions distincts.

AS fait part de son retour positif sur la formation Sport pour tous. SM indique que nous n'avons que peu de choses à faire actuellement, et que nous manquons d'éléments pour trancher sur ces deux demandes (dates, coûts...). SM suggère de reporter à plus tard cette prise de décision.

## 11. Validation de la remise en état de deux ordinateurs et mise au rebut du 3ème

### Exposé de la question et synthèse des échanges

JPS indique que les ordinateurs ont été analysés par François Cam qui a conseillé la remise en état de 2 PC et la mise au rebut du dernier. JPS précise que le président et le trésorier ont validé les dépenses à engagées pour ces remises en état. Le CA remercie M. François CAM pour son expertise et les travaux gracieusement offerts pour la mise à jour de ces matériels. NP souligne qu'il aurait aimé être informé de cette action en tant que responsable de la logistique et du matériel.

## 12. Validation des formules Air Badminton

### ***Poursuite de l'action en direction des adultes***

#### Synthèse des échanges et résolution votée

JPS rappelle la validation des actions en direction des jeunes, puis l'instauration des restrictions de déplacement. Dès lors, les clubs ont été invités à organiser des actions dans leurs communes, en présence de Maxime.

AH rappelle que ces actions doivent être organisées sur un ERP de plein air. LL indique que cette nouvelle formule, à l'initiative des clubs, semble mieux fonctionner et qu'elle est plus simple d'organisation pour Maxime (co organisation avec le club). SM précise qu'une animation sera organisée le 17/04 à la Roche, principalement en direction de compétiteurs. EG précise que Landeronde en organisera une le 24/04 avec l'appui de Maxime également.

JPS suggère que les clubs invitent les clubs voisins les plus proches à venir car l'offre est proposée gratuitement par le Comité. SM souligne qu'il organise cette action au bénéfice de ses adhérents adultes car Maxime lui en a fait la proposition, pour se mettre le pied à l'étrier avant de renouveler l'action de façon autonome. EG indique que la logique est la même à Landeronde et rappelle que tous les clubs ont reçu cette proposition.

- **Résolution n°12-1** Les membres du Comité confirment la poursuite de cette action en l'état – sur initiative des clubs et en co organisation avec eux.  
⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'action en direction des jeunes prévoyait des rassemblement est/ouest les mercredis. SA rappelle qu'il est compliqué pour les parents de se déplacer. Il est proposé que les animations soient organisées à l'initiative des clubs également.

- **Résolution n°12-2** Les membres du Comité confirment la modification de cette action : elle se déroulera à présent sur initiative des clubs et en co organisation avec eux.  
⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité

### ***Intervention le dimanche***

NP relaye l'interrogation de Maxime pour une intervention à Noirmoutier le dimanche. JPS précise que son jour de repos est fixé le dimanche dans son contrat de travail. Les membres font part de leur étonnement sachant qu'il a déjà encadré des WE entiers de badminton à l'extérieur. JPS indique qu'en l'état le contrat ne prévoit pas de possibilité de modulation. Il interrogera les

*Comité de Vendée de Badminton*

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901  
RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

services du CDOS sur la possibilité d'un avenant au contrat visant à instaurer un jour de repos fixe en semaine éloigné des WE. Pour l'heure, une réponse négative sera transmise au club de Noirmoutier concernant le dimanche car cela est impossible contractuellement.

*Après vérification ultérieure (post CA), il est possible qu'un avenant au contrat de travail ne soit pas nécessaire. Ce point est à l'étude.*

### **Acquisition de matériel dédié**

#### Synthèse des échanges et résolution votée

SM rappelle que notre agent nous sollicite pour racheter du matériel extérieur car les kits existants appartiennent à la Ligue et devront être restitués.

NP indique que la différence de prix entre les matériels disponibles est liée à leur tenue. EG s'interroge sur l'opportunité de mobiliser la subvention ANS pour cela. JPS s'interroge sur la pérennité de cette pratique. SA précise que l'air badminton n'emballer pas les compétiteurs qui préfèrent le speedminton. La plupart des participants aux sessions sont des joueurs loisirs.

LL souligne que Maxime va se retrouver sans matériel alors que pour l'instant c'est tout ce qu'on peut proposer. Les délais de livraison courant jusqu'en juin (rupture de stock), certains clubs / membres du CA pourront lui prêter des équipements dans l'attente

- **Résolution n°12-3** Les membres du Comité valident l'achat des deux équipements de Air Badminton proposés par Maxime DUSSUD.
- ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité

### **13. Demande d'encadrement de Mme Véronique Braud**

#### Exposé de la question

JPS rappelle que Véronique Braud sollicite l'organisation de séances d'entraînement par Maxime. Elle propose de les rémunérer 15€ / heure. Elle précise qu'elle est disponible tous les AM et a accès à une salle.

#### Synthèse des échanges et résolution votée

SA propose qu'elle se joigne également aux entraînements existants dans les clubs. VB répond que cela représenterait beaucoup de route avec son travail.

JPS rappelle notre volonté de soutenir les athlètes de haut niveau. Il confirme que Maxime est autorisé à se déplacer car il est diplômé. AS s'interroge sur l'avis de Maxime car cela impactera son planning. JPS confirme l'intérêt de Maxime.

SM indique que cette organisation ne posera pas de souci de maintenant et jusqu'à la fin de l'année scolaire mais qu'elle sera à reconsidérer en septembre pour savoir si Maxime aura toujours du temps à consacrer en plus des horaires administratifs et des cours du soir.

LL indique qu'il faut considérer le temps de déplacement également. JPS propose de coupler ces séances avec les interventions actuelles sur le club d'Aizenay, à chaque fois que cela sera possible.

Les membres du Comité sont invités à se prononcer sur un encadrement de Maxime les après-midis, à raison de deux fois 1h30 par semaine jusqu'aux congés d'été (15/07) et renouvelable à

la rentrée, en couplant les interventions actuelles au club d'Aizenay lorsque c'est possible. La facturation des séances s'élèvera à 35€ / heure dont une ligne de participation du Comité à hauteur de 20€ / heure.

- **Résolution n°13** Les membres du Comité valident la proposition d'encadrement formulée ci-dessus.
  - ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Le cofinancement de ce projet par une subvention ANS sera étudié. JPS précise que cette décision fera jurisprudence même si aucun autre joueur n'évolue à ce niveau pour l'instant.

#### **14. Fixation de la date de notre Assemblée Générale Ordinaire annuelle**

JPS rappelle que l'AG de la Ligue est fixée le 19/06 et que les comités seraient tenus de se réunir 3 semaines avant. Il s'interroge sur notre capacité à le faire compte tenu de la situation. Il envisage une dérogation pour pouvoir la déplacer en septembre. SM suggère d'interroger la Ligue et d'envisager un report si possible.

#### **15. Questions et informations diverses**

##### ***Véhicule***

JPS précise que, comme convenu, le véhicule du CODEP 85 a été révisé à titre gratuit et qu'il est en bon état.

##### ***Sollicitation du club de la Tranche-sur-Mer pour l'organisation d'un tournoi de Air Badminton***

BQ précise que l'action rencontre un franc succès, est organisée dans un site plaisant mais c'est une activité hybride avec des équipements non réglementaires, avec un public en partie non licencié. Le caractère officiel semble donc difficile à obtenir.

JPS s'interroge sur l'existence d'un interlocuteur au sein de la FFBad à ce sujet. SA précise que la Ligue organisera cet été un AirBadTour : il pourrait être proposé au club de se rapprocher de la Ligue. JPS proposera à Edy ou Adrien de prendre contact avec le Président de la Tranche car nous ne sommes pas compétents pour lui répondre.

##### ***Bénévolat pour le Comité***

JPS invite les membres à tenir un suivi des heures consacrées à l'administration du Comité pour pouvoir les déclarer.

**Ces points, ne figurant pas à l'ordre du jour, n'appellent pas de vote du Comité Directeur.**

#### **16. Confirmation du pouvoir à agir sur les différents points de l'ordre du jour**

- **Résolution n°16** Le Comité Directeur donne tous pouvoirs au Président de l'association pour prendre les mesures nécessaires en application des présentes résolutions.
  - ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

JPS remercie les membres pour leur participation.

*Comité de Vendée de Badminton*

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901  
RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23h45.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le Président de séance et la Secrétaire de séance, le Président du Comité et la Secrétaire du Comité.

Le Président de séance



La Secrétaire de séance



Le Président du Comité



La Secrétaire du Comité



*Nota : ce PV de CA une fois signé, ne pourra faire l'objet, de modifications, rectifications que lors de la prochaine réunion du conseil.*